L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 MARS 1868. Entre les rues Bienville et Conti.

DUPUOY & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $4
Prix d'une exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalle, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 net le carré permis.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces courtes, entre pris indiquée et-dessus pour les annonces transitoires, tel encompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet encompte ne dépassera 33 p.r cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées jusqu'à ordre.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nombreuses annonces seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 31 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Sharif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le Sheriff procèdera à la vente, etc., actuellement en face d'Alger—Et à 4 1/2 heures, à l'entrepôt No 23 rue Jefferson, un lot de meubles et effets. Aussi à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux, le lot de l'établissement pour la pose du gaz No 184 rue des Remparts. Et au No 23 rue Jefferson, un lot de meubles et d'effets.

Par S. Guinault—A 10 heures du matin et les jours suivants, sur les lieux, le fonds du magasin de A. Rais, situé rue de Chartres No 36, consistant principalement en articles de fantaisie, articles de fleurs, enveloppes, articles d'escrime, cartes à jouer, boîtes de Marcc, etc.

Aussi—A 4 heures du soir, commencera la vente d'un grand nombre de livres classiques et autres, romans, etc de la librairie attenant au dit magasin de A. Rais.

Par Th. T. Nash—A 10½ heures et les jours suivants vingt mille piastres de stock de diverses marchandises pour messieurs, de l'ancienne maison Moreau, maintenant appartenant à M Paul Dumageau, No 3 rue St. Charles, et consistant en chemises de premières qualités, draps, castors, doeskins, plus quelques articles de fantaisie.

Par F. Rogers—A leurs salles d'encan, rue Vieille Levee, marchandises sèches étrangères et américaines.

Par D. E. Murphy—A 11 1/2 heures, sur les lieux, No 1 dans les bâtisses Marigny, rue Front Levée, entre celles Marigny et Mandeville, le contenu d'une distillerie.

Par Hoffman, Marks & Co—A la Bourse des Négociants des Encanteurs, 148 actions de la Banque du Commerce (water works). Aussi, 550 caisses bottes, bouteilles et bouchons, sans réserve.

Par F. Fernandez & Co—A leur salle d'encan, chapeaux pour hommes et enfants, bottines, marchandises sèches, etc.

Par Montgomery Bros & Co—A leur salle d'encan, vaisselle et ustensiles de ménage, d'une vente de cuisine—Et aussi comptoirs de F. Idler, rue Gravier, magasins d'avances appareillés, chevaux de monture, mulets, voitures latérales, buggies, waggons et harnais. Aussi, sur le lieu, au pied de la rue Conti, le fonds.

Par C. E. Gardey & Co—A 7 heures du soir, contenu de la vente de livres, No 18 rue Royale.

Par O. Valeton—Au No 43 de la rue Tchoupitoulas, jambons.

Par J. Duchien—Au No 10 de la rue Tchoupitoulas, un assortiment général de groceries, une balance de Fairbanks et un coffre-fort.

Par Vincent & Co—Au No 16 de la rue de Chartres, un chien-loup sèches étrangères et américaines, sans réserve.

Par Hels, Blohke & Co—Au No 21 de la rue de Chartres, coffre-fort, sans aucune limite.

Achetez vos cosmétiques et chocolate chez M Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

VENTE DE LIVRES—Voir l'annonce de la vente du fonds de la librairie de M. Rais, par S Guinault, encanteur.

ATTENTION:

1er Le s'amship "Beaufort" à l'encan par le Sheriff.

Aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, le Sheriff procèdera à la vente publique et définitive du s'amship Beaufort, ensemble avec sa machine, ses mouches, etc.

2e Le Sheriff procédera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A.M., sur les lieux, No 184 rue Remparts Premier District, à l'adjudication du fonds d'une établissement pour la pose de tuyaux de gaz, etc., d'un lot de meubles, effets et de vaisselle, aussi d'une montre en or et de montres.

Et à 4 1/2 heures P.M., à son entrepôt, No 23 rue Jefferson, Deuxième District, d'un lot de meubles et d'effets.

Voir aux annonces.

Grande vente de Chaussures. — Aujourd'hui, à neuf heures du matin, MM. Hoffman, Marks & Co. rendront à leur salle d'encan de la rue du Canal, Nos. 38, un vaste assortiment de chaussures pour messieurs, dames et enfants, assortiment récemment arrivé du Nord, et se composant tout exprès pour le marché de la Nouvelle-Orléans, et sera vendu sans réserve pour du comptant. Nous appelons sur cette vente le compte-rendu de 500 caisses de Chaussures, spéciale au commerce de la ville. Voyez les annonces.

LES BILLETS DE VILLE—Comme on le verra par notre bulletin financier, les billets de ville ont repris faveur Samedi ils étaient à 29 on 30 pour cent d'escompte, et hier à la clôture du marché à 21 1/2. Il y a lieu de croire que cette hausse continuera, car chacun va s'empresser de payer ses taxes à partir du premier avril, et d'un autre côté l'adjudication des étaux des marchés qui doit commencer aujourd'hui, va créer une demande assez forte.

COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE D'ÉTAT.—On verra plus loin une notice du président de ce comité, invitant particulièrement les membres à assister à une réunion qui aura lieu ce soir à 7 heures, dans la salle du club Hawkins. Nous voyons avec plaisir cette convocation, espérant qu'il en sortira quelque chose d'incomparablement supérieur à ce qui est sorti de la première. Cela est de toute nécessité pour le succès des élections locales, des élections surtout qui regardent les Conseils de ville.

LA GRANDE RÉPUBLIQUE.—Nous apprenons que le Dr de la Ravelle fera samedi prochain une lecture sur la "Grande République et la destinée qui l'attend." Le lieu où cette lecture doit être faite sera ultérieurement indiqué.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN. — Nous publions aujourd'hui le tableau du service d'été qui doit commencer le 1er avril. Les trains à vapeur partant de la ville sont au nombre de 12 et vont, de 6½ heures du matin jusqu'à 8 heures du soir. Le premier train de retour part de Milneburg à 5½ heures du matin et le dernier à 7½ heures du soir, mais il y a à neuf heures un char à cheval. Tous les dimanches un train à vapeur remplace le char à cheval qui part à 4 heures du matin de la ville, et il y a un train extra à une heure. A partir du 5 avril, le dimanche les trains partiront de chaque extrémité de la ligne toutes les demi heures, de 2 heures à 8 heures après midi. Cet arrangement facilitera les excursions au lac que les beaux jours vont contribuer à multiplier.

Commissaire des rues. — On verra aux annonces que M. Geo. D. Wolf, agent de bateaux à vapeur, a porté par ses amis candidat pour la place de Commissaire des rues. Pour les promesses faites en son nom au public, voir la colonne des candidats.

PAROISSE ST JEAN BAPTISTE—Nous lisons dans le *Mackacleé*:

La fièvre monte rapidement et est à environ cinq pieds de la hauteur qu'il avait atteint en 1862. Il chasse depuis quelques jours des comptoirs, ateliers et des débris de plusieurs ateliers au Mississippi sept vingt mille tributaires. Les ouragans Sud et Ouest a dû récemment contribué beaucoup à augmenter la force des bois de dérive. Ces forêts abattues et déracinées, qui chaque année apparaissent avec les crues de notre immense rivière, sont une grande ressource pour les riverains, mais un obstacle et un danger à la navigation. Certaines cours d'eau, comme la Rivière Rouge, cessent d'être accessibles aux bateaux. Partout sur le Mississippi, des arbres ébranlés ou envasés, présentent des dangers non moins redoutables que les récifs de la Floride et obligeant à l'éveil des pilotes les plus exercés. Mais le plus grand péril est pour les levées, et actuellement elles sont faibles sur bien des points. Celle de Morganza n'est pas terminée. Si on cédait encore cette année, ce serait à renoncer à l'agriculture dans une des plus vastes et des plus fertiles régions de l'Etat. La vive de Fort Wade serait accompli et la Louisiane se transformerait en désert.

Une pluie abondante est venue fort à propos mercredi soir rafraîchir le sol altéré. Les chaumes levent partout admirablement. Les perspectives de récolte sont excellentes. La mauvaise fortune se lassera peut-être de frapper la campagne louisianaise.

—Il y a danger de crevasse sur la propriété de M. Pierre Comeau, rive gauche, près l'église St Pierre. Il y est fait un sondage l'été dernier, et le fleuve rouge maintenant la base de la levée qui ne tardera pas à être emportée si la crue des eaux continue. Une nouvelle levée avait été commencée, puis abandonnée. Il serait urgent qu'elle fût achevée, et nous appelons l'attention du syndic.

Le Dictionnaire des amoureux de Jules Noriac va plus vite que celui de l'Académie.

Il en est à la lettre H, et j'y trouve cette jolie définition de l'homme qui n'aura pas, je le crains, droit de cité sous la coupole de l'institut:

HOMME, *s. m.* Etre vaniteux, méchant, égoïste, ingrat, mesquin et sot.

Vaniteux parce qu'il se croit plus fort que la femme qui le mène.

Méchant parce qu'il le bat,

Egoïste parce qu'il la veut pour lui seul,

Ingrat parce qu'il la quitte,

Mesquin parce qu'il la marchande,

Sot parce qu'il l'aime.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT.—Conformément aux ordres spéciaux No 55, l'enregistrement sera ouvert pour révision aux divers endroits de la Nouvelle Orléans, indiqués ci-dessous, pendant cinq jours, commençant vendredi 3 avril 1868:

1er ward No 116 rue St-Charles,
2e " au coin de la rue Bourbon et St-Joseph,
3e " Hôtel-de Ville, relle No 7,
4e " rue du Canal No 213, au coin de la rue des Remparts,
5e " au coin des rues Orléans et Bourbon,
6e " rue Gallatin No 54, devant la Monnaie,
7e " rue des François No 13,
8e " au coin des rues Marigny et Levée,
9e " Barracks,
10e " rue Prytanée, No 196,
11e " au coin des rues Washington et Magnolia.

Les bureaux seront ouverts de 7 heures du matin à midi et de 1 heure à 7 heures du soir.

Par ordre du major-général:

R. C. BUCHANAN,
ROBERT CHANDLER,
Capt. Assist. Ses. pour les affaires civiles.

Enregistrez-vous.

La révision des listes d'enregistrement pour l'élection qui aura lieu le 17 et le 18 avril sur la ratification ou le rejet de la Constitution, doit commencer le jendi 2 avril et durer cinq jours. Les conservateurs n'ont donc pas de temps à perdre pour se faire enregistrer.

Les conditions pour avoir droit à l'enregistrement sont uniquement de pouvoir prêter le serment suivant:

"Je jure ou affirme solennellement, en présence de Dieu tout-puissant, que je suis un citoyen de l'Etat de——, que j'ai résidé dans le dit Etat pendant——mois avant ce jour, et que je réside maintenant dans la comté de—— ou la paroisse de——dans le dit Etat, suivant le cas; que je suis âgé de 21 ans; que je n'ai été privé de la franchise électorale pour participation à aucune rébellion ou à aucune guerre civile contre les Etats-Unis, ni pour crime ou délit commis en contravention aux lois d'autres des Etats Unis, que je n'ai jamais été membre d'aucune législature d'Etat, ni occupé aucun emploi exécutif ou judiciaire dans aucun Etat et ne me suis après engagé dans une insurrection ou une rébellion contre les Etats Unis, ou n'ai donné aide ou encouragement à leurs ennemis; que je soutiendrai fidèlement la Constitution des Etats-Unis et les lois des Etats-Unis, et que je ferai mon possible pour encourager les autres à faire de même. Ainsi Dieu me soit en aide."

La résidence exigée est d'un an dans l'Etat et de dix jours dans la paroisse.

La loi du 19 juillet 1867 interprète ainsi le serment précédent:

Sec. 5. Que la pensée et le sens véritable du serment prescrit dans le 4e article supplémentaire est (entre autres choses) qu'aucune personne ayant été membre de la législature d'un Etat ou ayant occupé aucun emploi exécutif ou judiciaire d'Etat, *qu'elle ait ou non prêté* serment de défendre la Constitution des Etats Unis, ou qu'elle ait occupé les fonctions dont il est question au commencement de la rébellion ou après, n'a droit à être enregistrée ou à voter, si elle a ensuite été engagée dans l'insurrection ou la rébellion contre les Etats-Unis, ou si elle a donné aide et encouragement à leurs ennemis; et les mots "fonction exécutive et judiciaire d'Etat" dans le dit serment seront interprétés comme comprenant les emplois civils conférés par ou sous l'autorité de toute loi générale d'Etat ou par l'administration de la justice."

Les deux textes qui précèdent doivent seuls servir de guide aux enregistreurs pour l'interprétation de tous les cas particuliers. Comme nous l'avons dit, les citoyens dont on refusera d'inscrire les noms, ont le droit d'en appeler au quartier-général.

Revue Européenne.

Nous avons reçu hier nos journaux parisiens jusqu'au 10 mars.

Après une discussion longue, très approfondie, souvent très brillante et très élevée, quelquefois orageuse, la loi sur la presse a été votée dans son ensemble le 9 mars, par 240 voix contre 1. Cette protestation isolée, c'est M. Berryer qui l'a faite. Le *Moniteur* accuse 24 abstentions, parmi lesquels nous remarquons les noms de MM. Jules Favre, Ernest Picard, Granier de Cassagnac, Marie et de Guillouet, malgré le succès de sa proposition relative aux allégations mélvelliantes touchant la vie privée.

A propos de la disposition de la loi qui punit d'une amende de 500 fr. les allégations de la vie privée, en cas de plainte de la partie intéressée, la *France* fait les réflexions suivantes:

"Le Corps législatif s'occupait hier d'une de ses questions les plus graves qui puissent s'offrir aux méditations d'une assemblée politique. Il s'agissait de savoir si les allégations relatives à la vie privée devaient être ou non empêchées. Par le vote qui a eu lieu et dont on peut étudier les détails au *Moniteur*, on verra combien les esprits étaient divisés. Ce n'est pas que toute le monde ne fût d'accord sur ce point, que ceux qui attaquent l'homme dans sa vie privée, dans sa famille, dans ses enfants sont méprisables; mais ici, il ne s'agissait plus seulement de la diffamation et de l'injure; il s'agissait de simples allégations sans portée malveillante, et beaucoup de députés doutaient qu'elles pussent être atteintes par la loi pénale.

"La minorité de la commission a un tort dans la commission. Cependant, M. de Beauverger a exprimé les idées auxquelles elle avait obéi, avec une grande intelligence et une éloquence qui a frappé la Chambre. Aucun des ministres, si ce n'est M. le garde des sceaux, et encore n'a-t-il dit qu'un mot, n'est intervenu dans le débat. Que le rôle de ministre dans le comité de la discussion, vaillamment soutenu par M. Jozeau. Il a su trouver des arguments qui ont frappé la Chambre déjà disposé en faveur de l'article 11, et il a la majorité n'a pas été considérable, elle a suffi cependant pour faire passer dans la loi une disposition qui, en principe, ne nous plaît pas, puisqu'elle est une preuve de défiance contre ceux qui tiennent une plume, mais qui sûrement ne sera en rien un empêchement à l'expansion des honnêtes pensées et au développement des polémiques.

"Un des rédacteurs du *Pays* a été condamné pour délit de presse par la voie d'un journal où écrit feuilletoniste, on pour un écrit non périodique soumis au timbre, peut être, par le jugement de condamnation, suspendu pendant un temps qui n'excèdera par cinq ans, de l'exercice de ses droits électoraux."

La *Liberté* dit que le nouvelle loi ravale le second Empire bien au dessous de la Restauration de 1815. L'*Avenir National* félicite M. Berryer de son vote courageux, et MM. Jules Favre, Picard et Marie de leur abstention. Le *Siècle* ajoute-t-il, le parquet ne pourra pas dire le jour où il nous poursuivra: Nous ne faisonsque vous appliquer une loi sanctionnée par le vote de vos amis politiques."

Avant ce vote définitif, le Corps législatif avait repoussé par 170 suffrages contre 72, un amendement de M. Jules Simon, Girot-Pouzol, Gaëls-Bizoin et Belletan, sur l'article 15. Cet amendement tendait à déclarer la profession de libraire affranchie de l'obligation du brevet.

La loi n'a plus que deux formalités à subir pour entrer en vigueur: l'épreuve du Sénat et la promulgation par décret impérial; après quoi la liberté de la presse existera en vertu de l'article 1er de la dite loi et sera garrottée en vertu des quatorze articles qui suivent.

Dans la même séance 250 voix contre 12 ont adopté le projet fixant à cent mille hommes l'appel sur la classe de 1867. Le nouvel article 4 décrète applicables aux engagés volontaires et aux remplaçants le *minimum* de taille (1 mètre 55 centimètres), adopté par la loi du 1er février 1868 pour les jeunes gens désignés pour faire partie du contingent.

Le Corps législatif a reçu communication de cinq projets de loi relatifs aux suppléments de crédits de l'exercice 1867: aux suppléments de crédits de l'exercice 1868 (budget rectificatif): au budget ordinaire de l'exercice 1868; au budget extraordinaire de même exercice, à l'emprunt de 440 millions.

Voici, d'après la *Patrie*, les chiffres généraux du budget de 1869:

Budget ordinaire.—Recettes.....	1,692,948,235
—Dépenses.....	1,692,784,160
Excédent des recettes ordinaires....	72,161,077
Budget extraordinaire—Recettes...	21,476,666
Total applicable aux ressources du budget extraordinaire.....	93,669,743
Dépenses du budget extraordinaire.	184,229,016
Excédent de dépense auquel il sera pourvu au moyen de l'emprunt..	90,638,333

Le projet de loi sur les réunions a été renvoyé au 12.

Nous apprenons, dit la *France*, que le conseil d'Etat a statué sur le pourvoi interjeté sur la question de l'indemnité à accorder aux porteurs des obligations mexicaines.

Il a décidé d'inscrire au budget, dans ce but, une rente annuelle de 3 millions de francs, ce qui représente, au cours actuel, un capital d'environ 60 millions.

En ajoutant à ce chiffre celui de 45 millions environ déposés à la Caisse des dépôts et consignations et appartenant déjà aux porteurs, le total sur lequel ils pourraient compter dès à présent s'élèverait à environ 114 millions.

La question va être maintenant soumise au Corps législatif dans l'ensemble du budget, sans avoir à faire d'objet d'une étude nouvelle, à l'occasion de laquelle toutes les réclamations des porteurs d'obligations pourront se produire et être défendues devant la commission de la loi des finances.

La décision du conseil d'Etat a cette importance qu'elle reconnaît et constate en principe le droit des créanciers du gouvernement, droit jusqu'ici contesté. La discussion ne porte plus maintenant que sur le montant de l'indemnité.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 30—La commission militaire à Cuba, a condamné à mort deux hommes de police pour vol.

Un mendiant a gagné le prix de $100,000 au dernier tirage de la loterie.

Le De Soto est retourné à la Jamaïque.

A Hayti, Salnave a menacé d'un châtiment sommaire, Jeffrard et Salomon, s'ils tombent entre ses mains.

Nouvelles de Washington.

Washington, 30—CHAMBRE — La résolution de New Jersey retirant l'assentiment au 14e article de la Constitution, a été présentée. Boutwell s'est opposé à ce qu'elle fut reçue. La raison donnée est qu'elle a manqué de respect en accusant la Chambre d'usurpation.

Deux heures étant sonnées, la Chambre se forme en comité d'empêchement.

Au retour, sur motion, la résolution du New-Jersey est rendue à la personne qui l'a présentée, comme irrespectueuse et scandaleuse.

Halsey, Hill et Moor, du N. J. votant pour l'affirmative. Haight, votant négativement Sargrave, absent.

Washington, 30—Le vote final sur le bill de l'Alabama, après l'adoption du substitut par 77 contre 54, à décidé de 102 à 29, vote strict de parti, excepté Williams, de la Pennsylvanie.

L'ordre relevant le général Hancock du commandement de la District militaire et sa nomination au commandement du département de l'Atlantique ont été prononcées aujourd'hui. Le général Hancock est le pouvoir et si on le nouveau commandement—quartier général à Washington.

Le revenu a reçu aujourd'hui $983,000.

SENAT—Le bill concernant les appels de la Cour des réclamations a été discuté et déposé suivant le règlement.

Le bill sur Butler, représentant du Tennessee, est repris. Sa réhabilitation politique soulève une vive opposition. Ajourné.

Le bill sur le Pacifique, tel qu'il a passé à la Chambre, a été lu deux fois et référé au comité judiciaire.

Chase est entré et a ouvert la Cour. Les formalités habituelles ont lieu. Le tribunal est levé à Chase dit: Les commissaires vondront bien maintenant soumettre les articles de la mise en accusation.

Butler a parlé jusqu'à 4 heures. A la fin de son discours, la Chambre avait comparativement peu de monde. Les sièges réservés pour les membres de la Chambre étaient presque tous vacants, et les galeries étaient loin d'être foulées.

Wilson a commencé l'exposition des preuves, ou la lecture des documents. Il avait donné préalablement avis que le président Johnson pour suspendre Stanton de ses fonctions lorsqu'une motion d'ajournement a été faite et accueillie.

Le comité sur les taxes a fait son rapport. La clause du whiskey a été modifiée et les fraudes seront punissables par l'amende et la prison. Les principaux pouvoirs des distilleurs, les traitements et les officiers du revenu. L'emprisonnement peut être ordonné et les poursuites ne seront pas restreintes aux étrangers sans le consentement du secrétaire du Trésor, sous-trésorier général. Le bois de charpente et la farine sont exceptés de la taxe générale: autrement il n'y a pas de changement. Le rapport a été adopté.

Washington, 30— Fred. A. Johnson, avec une pétition signée par 3000 citoyens de la Nouvelle Orléans, est allé voir le général Grant ce matin. Grant a l'intention de référer la pétition au général Buchanan.

Washington, 30—Ceux qui ont des billets de faveur pour le procès d'impeachment ont reçu la première notification aujourd'hui. Après la lecture du journal, on s'attendait généralement à ce que la Cour prît une position, mais il n'arriva rien du. Butler a lu son discours. L'affaire a été fixée pour lundi à 12 heures. A la fin de ce discours, Wilson a commencé la lecture de copies certifiées de serment de Johnson, de la commission de Stanton et de matières corrélatives. Ce qui s'est passé aujourd'hui paraît n'avoir fait aucune impression sur le public. Curtis a fait remarquer que les hommes gens dongnée pour faire partie du contingent.

Le Corps législatif a reçu communication de cinq projets de loi relatifs aux suppléments de crédits de l'exercice 1867: aux suppléments de crédits de l'exercice 1868 (budget rectificatif): au budget ordinaire de l'exercice 1868; au budget extraordinaire de même exercice, à l'emprunt de 440 millions.

Voici, d'après la *Patrie*, les chiffres généraux du budget de 1869:

Budget ordinaire.—Recettes.....	1,692,948,235
—Dépenses.....	1,692,784,160
Excédent des recettes ordinaires....	72,161,077
Budget extraordinaire—Recettes...	21,476,666
Total applicable aux ressources du budget extraordinaire.....	93,669,743
Dépenses du budget extraordinaire.	184,229,016
Excédent de dépense auquel il sera pourvu au moyen de l'emprunt..	90,638,333

Le projet de loi sur les réunions a été renvoyé au 12.

Nous apprenons, dit la *France*, que le conseil d'Etat a statué sur la question de l'indemnité à accorder aux porteurs des obligations mexicaines.

Il a décidé d'inscrire au budget, dans ce but, une rente annuelle de 3 millions de francs, ce qui représente, au cours actuel, un capital d'environ 60 millions.

En ajoutant à ce chiffre celui de 45 millions environ déposés à la Caisse des dépôts et consignations et appartenant déjà aux porteurs, le total sur lequel ils pourraient compter dès à présent s'élèverait à environ 114 millions.

La question va être maintenant soumise au Corps législatif dans l'ensemble du budget, sans avoir à faire d'objet d'une étude nouvelle, à l'occasion de laquelle toutes les réclamations des porteurs d'obligations pourront se produire et être défendues devant la commission de la loi des finances.

La décision du conseil d'Etat a cette importance qu'elle reconnaît et constate en principe le droit des créanciers du gouvernement, droit jusqu'ici contesté. La discussion ne porte plus maintenant que sur le montant de l'indemnité.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 6 h. P. M.—Arrivée, le brick Geo. Marshal, de Cardenas, en nuit jours. Le brick Ocean Wave, de Cienfuegos, en 12 jours, et le 18 jours de New York, avec une cargaison générale.

Marchés européens.

Londres, 30—Cons 93 à 93 1/4. Nouvelles politiques sans importance.

Liverpool, 30 au soir—Coton ferme à la clôture. Upl 11 1/8. Orleans, 11 3/8 à 11 1/2 Vendu 30,000 balles.

Marchés Américains.

New York, 30.— Coton actif et excité à l'ouverture, mais, sous l'influence d'avis défavorables de Liverpool, languissant à la clôture avec perte partielle de la hausse de la matinée. Vendu 2,000 balles. Midd. 27 & 27 1/2, Sales acheteur au dessus de 27.

New York, 30—5 20, avec coupons, 109 5/8. Or, 138 3/4.

New York, 30—Argent actif et fermant à 7, mais unis à la clôture à 6 1/2 pour cent. Les mains fortes et actives à la clôture.

Balance à la sous-trésorerie $101,000,000. Fonds publics plats. 5 20, 109 5/8. 10,40, 101 5/8. 7,30, 105 1/2.

Mobile, 30.— Coton. 3300 balles. Marché calme et ferme à la clôture; midd. 24 1/4 à 26 1/2. Reçu, en dix jours, 6097.

Savannah, 30—Coton, excité à l'ouverture mais plus calme à la clôture. Vendu 1,881 balles. Mid. 26 à 26 1/2. Reçu 83.

Charleston, 30—Coton actif en hausse de 1 à 1 1/2. Vendu 1,500 balles. Mid. 27 1/2. Reçu 241. Exporté 300.

Louisville, 30.—Tabac ferme. 118 b. vendus à 5 25 et 7 00. Coton 25 à 26. Farine 8 26, superfine 12 00. (Graisse 16 à 16 1/4.

Temps clair. Baromètre 60.

Cincinnati, 30—Pas de vous changement. Blé plus ferme. Maïs en hausse. Mess Porc calme à 25 c. Bacon ferme. Côtés 12 1/2. Jambons 18 à 18 1/2. Graisse reçu 16 à 16 1/4. Saindoux 15 à 15 1/2. Temps clair et agréable.

Chronique Locale.

TEMPÉRATURE—30 mars.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	40 degrés
Midi	65
3 heures P. M.	69
6 heures P. M.	69

RÉUNION DÉMOCRATIQUE. — Une réunion de la démocratie du 2d ward a eu lieu hier soir à l'Hôtel de la Louisiane, la vaste salle ayant attant de monde qu'elle pouvait en contenir.

Le président, J. B. Fraysse, a appelé le meeting à l'ordre, à 7 1/2 heures et après avoir exposé brièvement l'objet de la réunion qui était de prendre l'avis du ward sur l'action du Comité Central en mettant des candidats en nomination, il a lu les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

1. Résolu que l'action du Comité Central d'Etat, du parti démocrate en faisant des nominations sans consulter le peuple et sans opposition directe au vœu exprimé de la dernière convention démocratique d'Etat et est, par les présentes *désapprouvée*.

2. Résolu que l'action du Comité Central d'Etat, du parti démocrate en faisant des nominations présentées au peuple, est par l'action des divers clubs de Ward en choisissant des délégués à la convention dans ce but.

3. Résolu que ce meeting prochée dès à présent à l'élection de deux compétentes personnes comme conférence au comité d'Etat, de nommer, pour inviter à se retirer de la position prise et à reclamer le choix de délégués par les divers clubs de ward, lesquels se réunirent en convention afin de faire les nominations suivant les usages reçus

4. Résolu que nous adoptons *in toto* et comme exprimant notre opinion, les résolutions du comité central démocratique du 27 courant, mais que nous n'admettons pas l'expédient d'adopter la recommandation d'aucun nomé fourni par le comité, tant qu'il n'est pas connu, d'autant que le dit comité n'avait aucun pouvoir ni aucun droit de recommander aucun nom comme candidat.

MM. T. R. Brady et J. S. Gubernator ont été unanimement choisis comme délégués au comité exécutif de paroisse, et le comité s'est ajourné à 10 heures.

Dans le cas ward, où il y avait aussi beau coup de monde, les mêmes résolutions ont été adoptées à l'unanimité et, MM. Shields, M. Hirsfe et J. E. Bouvier ont été choisis comme délégués au comité exécutif de paroisse.

Les trèbiche, quatrième et onzième ward ont agi de la même manière.

Nous n'avons pu obtenir le résultat des meetings dans les autres wards, mais d'après l'unanimité déployée dans ceux qui précèdent, nous pouvons prédire que le vote du Comité Central sera ratifié par le peuple.

NOMINATIONS. — Sur la recommandation du gouverneur Baker, MM. A. S. Moreßeld et H. Zeigler sont nommés *Trustees* (aldermen) de la ville de Shreveport, Lne, à la place de Jonas Robinson et E. B. Bennett, qui n'ont pas justifié de leurs qualités.

Par le même ordre du général Buchanan, le juge-de-paix de la ville, M. J. J. Reynolds, ayant été relevé du service qui l'appelait dans cette ville, retournera à son poste, Austin, Texas.

LES PENSÉRAILLES DU GÉNÉRAL L. D. WATKINS.—Le lieutenant colonel Watkins, du 20e d'infanterie des Etats Unis, qui a été récemment brevetté par promotion, avait reçu une mutation sous le général Sherman. Il avait épousé une fille du général Rousseau, qui l'élève avec deux enfans. Ses nouvelles officières distinguées de la Wood Lodge P. A. M. au cimetière de la rue Girod, en présence d'une foule immense. Le cercueil était couvert de fleurs. Le marché est ferme. Nous cotons comme suit: Ordinaire 15 à 15 1/2, bon ordinaire 15 1/2 à 16, medium, 9 à 11, bon, 12 à 14, fin 15 à 17, cet, choice selections de 17 à 20 cents la livre. Lemd: Refined, 5½ à 6, commun, 7 à 8, 8 à 11, medium 10 à 12, good, 14 à 16, bo, 18 à 20, et choice selections 18 à 20.

ETAT DU TABAC

Stock en mains le 1er septembre 1867 bls..	31191
Arrivé aujourd'hui.....	232
Arrivé précédemment.....	3850 — 4082
	7273
Exporté aujourd'hui.....	00
Exporté précédemment.....	4585
Etablissage, Consommation....	623 — 4785
Stock en mains, à bord de mar.	2178

STUCK ET MELASSE.—Il est arrivé en matin 175 boucauts de sucre et 1 barrille de melasse. Les rentrés de sucre qui nous sont arrivés n'ont été que partiellement débarqué, et consequemment il n'y a pas eu de vente. Le sucre prime s'est placé à 15½ à 15¾ c la livre. Les envois de melasse qui sont parvenus sur le marché se sont vendus à 60 c le gallon de la belle qualité 1 à 2 c de moins pour la prime recette et la choise 65 cts.

Le marché aux sucres importés est calme et le prix de l'article sont très irrégulières pour permettre l'établissement de cotes. Deux chargements de melasse de Cuba se sont vendus à ces conditions privées. Elle est cotée, à prendre par quantité, de 60 à 65 c le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Richmond, de Louisville est le seul bateau de l'Ouest arrivé ici depuis samedi.

PORK—Le marché est calme et la demande, qui est locale, est bonne. Les ventes ont embrassé 1113 barils, dont 50 et 100 de lins à $28 50, quelques petits lots de superfine à $29 75, 100 de simple mess à $29 et 200 de prime, 60 et 100 de double extra à $10 62½, 300 de Cincinnati à $11, 65 d'extra de choix à $13, et 175 de $13 50, 67 d'extra de choix à $11 et 75 d'extra de choix pour famille à $16 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 30 mars 1868

Arrivé, hier—144 bœufs du Texas, 75 veaux et veaux d'un an, 359 cochons.			
Vendu—220 bœufs du Texas, 60 veaux et veaux d'un an, 110 cochons et 12 vaches à lait.			
Hier sur l'Ouest, très quantité arrivée.			
Bœufs du Texas, 1re qualité par net.....	5 — 12 c	— 15	
2e do do 2me qualité, par net.....	4 — 12	— 15	
Bœufs du Texas, 1re qualité par net.....	50 — 5 00		
do do 2me qualité, par net.....	25 — 3 50		
Vaches à lait, de bœufs, par tête.....	80 — 1 25		
do do de qualité inférieure.....	50 — 1 00		
Veaux, par net.....	10 00 — 14 00		
Veaux de lait, par tête.....	10 00 — 14 00		
Chèvres, par tête.....	1 50 à 1 50		

Décédée le 17 février 1868, à Limoges, en France, à l'âge de trente neuf ans, madame veuve RENÉ TRUDEAU, née SAVÉ.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée le lundi 2 avril, à 8 heures, à la cathédrale Saint Louis, à la mémoire de feu Pierre Fermaury, et offerte à ses nombreux amis et connaissances des familles Gelpi et Vioeca sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de sa famille.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue de Canal, près de Bourgogne.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Avis aux consignataires.

La barque danoise MARIETTA arrivée de Bordeaux, est prête à livrer avantageux dans l'Inoulème. Les consignataires de marchandises sont requis de venir retirer leurs marchandises au débarcadère, autrement les marchandises seront immédiatement mises aux frais et risques.

WM. H. VREDENBURGH & NEPHEW
31 mars—3f Rue Peters, No 28.

Nous ne répétons ni les consignataires de la barque danoise MARIETTA ne sont responsables des dettes contractées par le capitaine du dite barque.

WM. H. VREDENBURGH & NEPHEW
31 mars—3f Rue Peters, No 28.

Fabrique de Pierres St-Louis, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS D'ÉLECTION.

LES locataires des bancs de la susdite église sont, par le présent, mis des qu'une élection de deux Marguilliers a eu lieu tenue au Bureau du Secrétaire, Place St-Antoin No 20, le lundi 6 avril prochain, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. conformément au statut de la charte d'incorporation de l'église St-Louis, approuvée le 17 mars 1836.

ANT. DUBUC,
31 m—7s—28.31—2,45 av Sec. étaire.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit.

DE LA VILLE.	DU LAC.
6 h. A. M. char à cheval.	5½ A. M char à vapeur.
7½ " à vapeur.	7 " "
7½ " "	8½ " "
10½ " "	11½ " "
Midi "	P. M. "
3 P. M. "	3½ " "
4½ " "	5½ " "
5½ " "	6½ " "
6½ " "	7½ " "
8 " "	9 " char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu du char à cheval pendant de la ville tous les dimanches matin, à 8 heures. Un convoi extra partira de la ville pour le lac à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi